



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 7 juin 2018)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 6

Absents excusés : 3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 13 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de juin à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maïté GRAFF, Françoise TROCCARD et Pierrette MICHELENA ;

Messieurs Alain LAVIELLE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN et Jean-Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Madame Sylvie DE ARTECHE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Madame Françoise TROCCARD, Monsieur Benoît DARETS a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Pierre ATHANASE a donné pouvoir à Monsieur Alain JEAN.

Absents excusés :

Messieurs Pierre FROUSTEY, Yves MONGROLLE et Pascal SCHWINDOWSKY.

OBJET : FINANCES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :



- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement),
- le bilan comptable, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU le compte de gestion du budget principal transmis par le comptable public, tel qu'annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil d'administration d'examiner, de débattre et d'arrêter le compte de gestion avant de pouvoir valablement statuer sur le compte administratif du budget principal et des budgets annexes ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de se prononcer sur les résultats du compte de gestion 2017 du budget du Centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud, tels que retracés dans le tableau ci-après,
- d'adopter les résultats du compte de gestion 2017 du budget du Centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud, tels que retracés dans le tableau ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2017, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	4 850 569,97 €	642 442,51 €
DÉPENSES	4 759 927,04 €	582 166,37 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	90 642,93 €	60 276,14 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	148 091,42 €	38 172,14 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2017	238 734,35 €	98 448,28 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 14 juin 2018

Pour le président,
par délégation

vice-présidente,

Frédérique Charpenel





Résultats budgétaires de l'exercice

45600 - CIAS MACS

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	652 159,39	5 028 464,42	5 680 623,81
Titres de recette émis (b)	642 442,51	4 928 602,56	5 571 045,07
Réductions de titres (c)	0,00	78 032,59	78 032,59
Recettes nettes (d = b - c)	642 442,51	4 850 569,97	5 493 012,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	652 159,39	5 028 464,42	5 680 623,81
Mandats émis (f)	582 166,37	5 340 831,35	5 922 997,72
Annulations de mandats (g)	0,00	580 904,31	580 904,31
Depenses nettes (h = f - g)	582 166,37	4 759 927,04	5 342 093,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	60 276,14	90 642,93	150 919,07
(h - d) Déficit			